

MOTION

Le conseil de laboratoire de l'IDHE.S (UMR 8533) a pris connaissance du projet de LPPR qui doit être présenté en conseil des ministres puis aux parlementaires. L'AG avait déjà dénoncé la parodie de concertation menée par le Ministère et la direction du CNRS pour établir ce projet. Il constate que ce projet reste fidèle à ce qui en était connu au mois de janvier 2020 lorsque l'AG de laboratoire avait appelé à la mobilisation pour s'opposer à un projet qui contribue à la destruction du service public de la recherche et accroît encore la marchandisation de la connaissance et la précarisation des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR), titulaires ou non. Le conseil de laboratoire ne peut que constater que Madame Vidal, reconduite dans ses fonctions, n'a aucunement tenu compte des nombreuses critiques que la communauté scientifique a adressées à ce projet et de la mobilisation qui s'en est suivie et qu'elle opère un passage en force en pleine urgence sanitaire, économique et sociale.

Dans la lignée des différentes prises de position sur la LPPR (C3N, CESE, COMETS, ADL, CP-CNU, etc.), le conseil de laboratoire refuse un projet de loi qui repose sur :

- le pilotage autoritaire et centralisé de la recherche et la mise en place d'une évaluation punitive conditionnant l'affectation des moyens à des indicateurs de performance des unités et des personnels ;
- la différenciation des personnels et la mise en compétition par la création des « chaires de professeur junior » ;
- l'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR avec le CDI de mission scientifique, etc. qui affecteraient en premier lieu les BIATSS et ITA, mais aussi les chercheur·ses et enseignant·es chercheur·ses, titulaires comme précaires ;
- le renforcement du financement par projet et la concurrence généralisée entre unités et entre personnels, notamment par l'amplification d'une logique de rémunérations individualisées (primes).

En conséquence, le conseil de laboratoire demande l'abandon de ce projet de loi et demande que l'Etat investisse dans l'ESR, à hauteur des exigences du processus de Lisbonne, par la création d'emplois pérennes et le rééquilibrage des financements des laboratoires au profit des soutiens de base.

Le 9 juillet 2020,

A l'unanimité